PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
Séance du jeudi 13 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune des Adrets dûment convoqué s'est réuni en session extraordinaire en salle du conseil, sous la présidence de Madame la Maire, Madame Delphine PERREAU.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 5 mars 2025
Étaient présents : M. BOUSSUGES François, M. CARTIER-MILLON Damien, Mme DE YPARRAGUIRRE Nathalie, M. DUCROS Joël, , M. LICANDRO Raphaël, Mme MARTIN-ARGOUD Laurie, Mme PERREAU Delphine, M. PETIOT Noël, Mme RIVENS Sophie, Mme THIEFFENAT Sabirine, Mme FINET Tifenn.
Représentée : Mme CORDIER Valérie par M. PETIOT Noël.
Absents : M. COLNAGHI Claude, M. BRUNET-MANQUAT Florian, M. GONSSOLLIN Philippe.

Secrétaire de séance : Mme DE YPARRAGUIRRE Nathalie.

Le quorum étant atteint, Madame la Maire ouvre la séance à 19h12

Mme Delphine PERREAU, demande au Conseil Municipal une modification à apporter sur l'ordre du jour :

- Ajout du point suivant : **Travaux de végétalisation de la cour de l'école et autorisation de solliciter des aides.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les modifications.

ORDRE DU JOUR

1. **Signature et attribution du marché des aménagements de l'extension du cimetière ;**
2. **Travaux de végétalisation de la cour de l'école et autorisation de solliciter des aides.**

---

1. Signature et attribution du marché des aménagements de l'extension du cimetière ;

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles R2123-1 et suivants ;
Vu l'avis d'appel à concurrence publié le 25 janvier 2025 concernant les travaux mentionnés en titre.

Il est exposé à l'assemblée le projet d'aménagement de l'extension du cimetière.

Les travaux incluent l'aménagement de l'extension, la construction d'un mur d'enceinte avec des cases de columbarium, ainsi que l'installation de caveaux et d'un ossuaire.
Le jardin du souvenir sera déplacé au centre du cimetière existant.
Le parking sera également réaménagé, avec la création d'une place de stationnement réservée aux personnes handicapées.

L'estimation prévisionnelle des travaux pour la consultation des entreprises s'élevait à 225 000 € HT.

Cet aménagement vise à répondre aux besoins d'inhumation de la commune et à anticiper l'évolution des demandes dans ce domaine.

La maîtrise d'œuvre sera confiée à Dynamic Concept.

Une consultation en procédure adaptée a été lancée et publiée sur le site marché sécurisé pour 2 lots de travaux :

Lot 1 : ESPACES VERTS et VRD
Lot 2 : EQUIPEMENTS FUNERAIRES

Cinq réponses concernant le lot 1 et trois réponses pour le lot 2 ont été reçues et examinées selon les critères établis dans le règlement de consultation, qui prévoit une répartition de 50 % pour la valeur technique et 50 % pour les prix des prestations.

L'analyse des candidatures et l'examen des offres ont permis de les classer et de proposer de retenir pour l'attribution des marchés les entreprises suivantes :

- L'entreprise ETRA TP – PIOT Pour le lot 1 pour un montant 145 139.03 € HT
- L'entreprise TOUTENVERT pour le lot 2 pour un montant de 47 680.00 € HT

Au total les travaux s'élèvent à 192 819.03 € HT hors honoraires de maitrise d'œuvre.

Au vu de cette analyse des offres, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Approuve les travaux d'aménagements du cimetière

Décide d'attribuer les lots aux soumissionnaires :

- L'entreprise ETRA TP – PIOT Pour le lot 1 pour un montant 145 139.03 € HT
- L'entreprise TOUTENVERT pour le lot 2 pour un montant de 47 680.00 € HT

Autorise Madame la Maire à signer les marchés pour l'ensemble des travaux, et toutes les pièces et formalités s'y rapportant pendant son exécution et à inscrire les dépenses afférentes au budget d'investissement 2025

Autorise Madame la Maire à engager les démarches de recherche de subventions.

Nombre de voix,
Pour : 12 Contre : Abstention :

2. Travaux de végétalisation de la cour de l'école et autorisation de solliciter des aides.

La cour de notre école, située au cœur du village, représente un lieu essentiel pour nos élèves. Cependant, elle est peu accueillante en raison de son sol principalement en béton. Nous souhaitons y intégrer une végétalisation variée pour offrir un cadre de vie plus agréable, sensibiliser les élèves à l'environnement et encourager des pratiques éco-responsables.

Objectifs du Projet :

- **Amélioration de l'environnement scolaire** : Transformer la cour en un espace verdoyant, apaisant et adapté aux besoins des enfants.
- **Sensibilisation à l'écologie et à la biodiversité** : Offrir aux élèves un apprentissage concret sur la nature et le développement durable.

- **Participation active des élèves** : Engager les enfants à toutes les étapes du projet, de la conception à l'entretien.
- **Aménagement durable et écoresponsable** : Utiliser des matériaux locaux et favoriser la récupération des eaux de pluie.

Le coût prévisionnel des travaux d'aménagement se montent à 62 966.65 € HT.

Madame la Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter les organismes de financements à fin d'obtenir des subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Approuve les travaux d'aménagements du cimetière ;

Autorise Madame la Maire à engager les démarches de recherche de subvention.

Autorise Madame la Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et la charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de voix,
Pour : 12 Contre : Abstention :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures et 29 minutes.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
et ont signé les Conseillers municipaux présents.

La Secrétaire,
Mme DE YPARRAGUIRRE Nathalie



La Maire,
Mme PERREAU Delphine

